



PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
Du 28 juin 2012 à Mex

66 communes membres, 41 présentes, 14 excusées, 11 absentes.

Sont représentées, les communes de :

Aubonne, Begnins, Bogis-Bossey, Bremblens, Chavannes-des-Bois, Coinsins, Commugny, Corseaux, Cottens, Crans-près-Céligny, Cuarnens, Daillens, Dully, Echandens, Etoy, Eysins, Féchy, Founex, Gimel, Gingins, Givrins, La Sarraz, Lonay, Luins, Lully, Mex, Mollens, Mont-sur-Rolle, Penthaz, Penthalaz, Perroy, Rolle, Saint-George, Saint-Oyens, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Signy, Tannay, Vich, Villars-Sainte-Croix, Vuflens-le-Château.

Sont excusées, les communes de :

Allaman, Bursinel, Chavannes-le-Veyron, Chéserey, Coppet, Genolier, Gilly, La Rippe, Lavigny, Le Vaud, Mies, Ormont-Dessus, Prangins, Trélex.

Sont absentes, les communes de :

Arnex-sur-Nyon, Borex, Buchillon, Chavannes-de-Bogis, Crassier, Eclépens, Grens, Lussy-sur-Morges, Mauraz, Saint-Cergue, Vaux-sur-Morges.

* * * * *

Ordre du jour:

1. *Introduction ;*
2. *Adoption du PV de l'AG 22 mars 2012 à Commugny ;*
3. *Election d'un nouveau membre au Comité ;*
4. *Informations du Comité de l'AdCV ;*
5. **Relations entre le SDT et les communes**
Présentation et débat avec Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux et M. Philippe Gmür, chef du service du développement territorial ;
6. *Divers*

1. Introduction

M. Jean-Yves Thévoz, Président, ouvre la séance à 19h05 en souhaitant la bienvenue à Madame la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, à M. le Préfet, à M. le Chef de service, aux députés, aux communes membres et invitées et au représentant de la presse.

2. Adoption du PV de l'AG du 22 mars 2012 à Commugny

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

3. Election d'un nouveau membre au Comité

Le Comité souhaitant se renforcer et plus particulièrement au niveau du district de Morges, le Président propose à l'assemblée la candidature de M. Philippe Guillemain, Syndic de Lonay.

Au vote à main levée, M. Guillemain est élu membre du Comité de l'AdCV par l'assemblée.

4. Informations du Comité de l'AdCV

4.1 Facture sociale

Le Président procède à un point de situation sur la correction de la bascule de 6 points d'impôts qui devaient couvrir les subsides LaMal pour PC/AVS/AI, l'asile, et l'enseignement spécialisé. Le coût total se montant à près de CHF 182 mios, ce qui représente CHF 10.52 mios supplémentaires à la charge des communes. Avec ce chiffre linéaire, le rattrapage 2011-2012 pourra se faire sur 2013 et 2014.

Il y a 10 ans, afin d'aider le canton à assainir ses finances, la facture sociale pour les communes a augmenté de 50% (soit près de CHF 2 milliards), ceci sans compter la réforme policière ou les coûts des aides et soins à domicile. Le canton présentant, depuis quelques années, des comptes bénéficiaires, il s'agirait maintenant de revoir la contribution des communes à la facture sociale et, pourquoi pas, de revenir à une répartition proche de l'assiette fiscale entre le canton et les communes, soit 2/3 et 1/3.

4.2 FEM

Le Secrétaire général, M. Michel Darbre, mentionne le courrier adressé par la Fondation des écoles de musique à l'ensemble des communes. Il procède à un bref historique en rappelant notamment que le coût à charge des communes est de CHF 5.50/habitant (à terme CHF 9.50/habitant) et que l'aide individuelle aux enfants est de leur ressort.

En réponse au Syndic de Cottens, M. Michel Darbre précise que toutes les écoles de musiques ne sont pas du même niveau et qu'il appartient à la FEM de vérifier si les communes généreuses, continueront de l'être (comme par exemple Lausanne qui allouait un montant, dit montant historique, pour les élèves provenant de la

commune ou d'autres agglomérations). La gestion des différences à payer seront du ressort de la FEM.

4.3 Consultation sur le projet de loi relatif à la protection des eaux

M. Jean-Yves Thévoz indique que l'AdCV a rejeté ce projet de loi en contre-proposant une taxe sur le produit lui-même en lieu et place de celle du pollueur-payeur. Une attention a également été portée aux petites steps qui pourraient ne pas être subventionnées.

4.4 Consultation sur la loi sur la protection civile

Le Secrétaire général informe que le groupe de travail de l'AdCV et les Codir des PCi ont fait part de leur insatisfaction quant à cette loi, notamment sur le coût d'entretien des locaux publics ou la structure hiérarchique proposée. Une renégociation de cette loi a donc été demandée à la Conseillère d'Etat en charge.

4.5 Réforme policière

M. Jean-Yves Thévoz indique que l'AdCV et l'UCV ont rencontré le commandant de gendarmerie M. Botteron qui examine actuellement tout ce qui pourrait être du ressort des communes. Par contre, M. Botteron ayant refusé de détailler le socle de base élargi, un courrier sera adressé à Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro afin d'obtenir le cahier des charges. Concernant les acomptes, le détail de ce que devront payer les communes a été réclamé.

M. Patrick Simon se dit très étonné car, de son avis, Mme Andrea Arn avait établi les coûts de cette réforme et ses notes devraient être utiles à l'AdCV.

Pour M. Jean-Yves Thévoz, si cela est aussi simple, le canton ne devrait avoir aucune difficulté à transmettre le détail ! Il est important de pouvoir vérifier les acomptes demandés.

4.6 Pocoma

Le Président rappelle que c'est Mme Rosa Mischler, membre du Comité de l'AdCV qui est la représentante au sein du groupe de travail.

4.7 Résidences secondaires – Séance d'information du 21.06.12

M. Jean-Yves Thévoz indique que le Conseil d'Etat, représenté par Mme Béatrice Métraux et M. Philippe Leuba, a invité les communes concernées et les associations faitières à participer à une séance d'information sur les résidences secondaires.

Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux précise que la situation fédérale a été présentée. Il a été conseillé aux communes, en cas de doute, d'être prudentes et ce, tant que l'outil fédéral n'est pas promulgué. Un groupe de travail, composé notamment de l'AdCV et d'associations immobilières, va être instauré pour mettre en œuvre la loi fédérale

4.8 Plateforme sur les routes

En l'état actuel du dossier, il s'agit d'analyser le coût d'entretien des routes afin de permettre une réflexion globale informe le Président. Un des principaux objectifs est d'éviter une nouvelle bascule d'impôt.

De savoir si le canton va reprendre à sa charge les routes et à quel prix, Mme la Conseillère d'Etat ne peut que rappeler que les travaux de cette plateforme sont à leurs prémices. Les routes ayant été identifiées, leurs coûts d'entretien doivent maintenant être connus.

4.9 Conseil cantonal de sécurité (CCS)

M. Jean-Yves Thévoz signale que le délégué des associations de communes auprès du CCS devrait être connu à mi-juillet

4.10 Consultation sur le plan directeur cantonal : 3^{ème} aménagement

M. Michel Darbre rappelle à l'assemblée cette nouvelle consultation dont le délai de réponse est prolongé au 20 août, précise Mme Béatrice Métraux.

5. Relations entre le SDT et les communes

Madame la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux indique que le SDT comprend 70 personnes, réparties dans 6 divisions. Les problèmes relevés sont, d'une part, un processus interne trop lent, avec des réponses longues et peu claires et, d'autre part, les dossiers illicites, autorisés par les municipalités. Elle invite donc celles-ci à prendre contact les services cantonaux ou le Préfet, en cas de doute pour les demandes hors zone.

Mme Béatrice Métraux indique être preneuse de toute proposition d'amélioration. Elle précise ne pas minimiser les problèmes communaux mais rappelle que la loi et le plan directeur cantonal doivent être appliqués.

A l'issue de la présentation de M. Philippe Gmür, chef du service du développement territorial, les éléments ci-après sont relevés.

A la question de M. Ulrich Perren, délégué de l'AdCV, s'agissant des délais et de l'état du SDT, Mme la Conseillère d'Etat indique que le service se porte de mieux en mieux. Les différents délais sont des délais d'ordres et non impératifs. La division « aménagement communal » est, hélas, victime d'un tournus constant de ses collaborateurs. Ensuite, certaines situations nécessitent la validation jusqu'à 30 services/divisions (services forestiers ou des routes, par exemple). Pour ces différentes raisons, l'outil de suivi qui va être mis en place sera très important et permettra de mieux situer l'avancement des dossiers. Mme Béatrice Métraux relève encore la problématique des dossiers incomplets adressés par les communes au SDT.

En réponse à M. Patrick Simon, Municipal à Tannay, Mme Béatrice Métraux indique que pour réussir, il n'y a pas seulement les moyens humains mais aussi de longs processus transversaux avec d'autres départements, qu'il s'agit de pouvoir accélérer.

M. Philippe Gmür précise que le service communal comprend 11 personnes, y compris le chef de division. L'engagement d'un nouveau responsable va améliorer la situation et s'agissant des projets de port auxquels a fait notamment référence M. Patrick Simon, une véritable problématique existe avec une ordonnance qui exige la définition de l'accès public aux rives du lac et la manière d'appliquer cela au niveau communal.

Mme Raymonde Schoch, Syndique de Commugny, estime qu'il y a des contradictions dans la manière dont sont traités les éléments, avec le sentiment que la loi est au service du SDT et non du citoyen.

Mme la Conseillère d'Etat rappelle que le SDT fait un contrôle de légalité et non d'opportunité. Dans la révision de la LATC, il y a plusieurs nouveaux outils qui vont susciter de gros débats comme le droit de préemption ou la possibilité aux communes de densifier l'existant. Pour avancer, il faut arriver ensemble à détecter les problèmes et des échanges doivent avoir lieu entre les communes et les collaborateurs du canton.

En réponse à la commune St-George, Mme Béatrice Métraux confirme que les collaborateurs ont évidemment la possibilité de se rendre sur le terrain et qu'un travail est mené pour l'amélioration du SDT, quels que soient les collaborateurs et leur taux d'activité.

Un Municipal de la commune de Mex souhaitant savoir, par rapport à une approche qualitative, quelle sera la population prévue en 2030, M. Philippe Gmür indique que, selon les démographes, ce sera un accroissement interne avec toutefois une inconnue à savoir quel sera le schéma idéal du logement. Les projets d'agglomérations répondent à ces questions qualitatives.

Un représentant de la commune d'Echandens tient à confirmer l'amélioration du SDT avec une date promise mais demande à ce qu'il ne soit pas rajouté de contraintes supplémentaires régionales lorsque tous les partenaires sont favorables à un dossier.

A la question de M. Ulrich Perren, relative au plan directeur cantonal et au quota de 15%, Mme Béatrice Métraux signale qu'avec tous les terrains affectés, 100'000 personnes pourraient être accueillies. De plus, 65% de ces terrains affectés sont thésaurisés. Il n'y a donc pas de raison de rentrer en matière de dézonage.

M. Philippe Gmür précise encore que 80% des communes qui viennent négocier une marge de manœuvre supplémentaire sont déjà surdimensionnées. Toutefois, la discussion n'est pas totalement close si une agglomération a de bons transports publics, par exemple.

En résumé, la marge de manœuvre existe, tout en sachant que le quota de 15% ne sera pas effacé.

A la question relative aux constructions en hauteur, Mme la Conseillère d'Etat informe qu'il va être proposé différentes possibilités de densification.

Mme Raymonde Schoch souhaitant qu'une marge de manœuvre puisse exister pour modifier rapidement 2-3 articles d'un règlement de construction sans en changer l'entier, il s'agit, pour Mme Béatrice Métraux, du principe intangible en matière du territoire. Afin de permettre une égalité de traitement, les communes ont intérêt à une certaine stabilité du plan du règlement.

M. Philippe Gmür indique encore que les plus grosses difficultés sont dues aux modifications par à-coup. Les communes doivent réfléchir à leur devenir pour les 15 prochaines années. Il est important que chacun soit au bénéfice d'une même règle, bien que les situations particulières existeront toujours. Une certaine cohérence est nécessaire.

Mme la Conseillère d'Etat et son chef de service sont remerciés.

6. Divers

6.1 Futur de l'AdCV

M. Patrick Simon (Municipal, Tannay) rappelle la genèse de l'AdCV, il y a 10 ans, et ses interventions lors des précédentes assemblées relatives à la volonté de capter

les petites communes avec de nouvelles adhésions. Il signale également l'approche de l'UCV dans ce domaine avec la création d'une section « Bourgs et Villages ».

Mme Raymonde Schoch informe que ce débat a lieu au Comité. L'AdCV ne va pas être plus active auprès des communes non membres mais elle tient à continuer d'aborder les éléments de manière différente, avec notamment ses Assemblées générales auxquelles participent très souvent un membre du gouvernement. Il est clair que l'UCV n'est plus l'ectoplasme d'avant. Le mode de faire de l'AdCV l'a poussée à faire mieux. Il n'appartient pas seulement au Comité de rencontrer et soutenir les petites communes, mais aussi à chaque membre de défendre les intérêts de l'AdCV.

Le Président confirme en précisant que l'AdCV est une voix représentative des petites communes au sein des plateformes.

6.2 Sortie détente de l'AdCV

M. Jean-Christophe de Mestral (membre du Comité et Municipal à Aubonne) informe que sa commune accueillera les membres de l'AdCV, le jeudi 12 octobre prochain, à 16h00, au Bourg d'Aubonne, puis, dans un deuxième temps, à l'Arboretum. Les détails et l'invitation parviendront en temps utile.

6.3 Assemblées générales – 2^{ème} semestre 2012

En raison des nombreuses manifestations dorées et déjà prévues dans le courant du mois de septembre, le Comité a décidé d'annuler l'Assemblée générale prévue le 27.09.12.

Par ailleurs, la dernière Assemblée aura finalement lieu le jeudi 29 novembre, à Mont-sur-Rolle, en présence du Président du Conseil d'Etat. Elle sera suivie d'une manifestation à l'occasion des 10 ans de l'AdCV.

6.4 Mex

M. le Syndic de Mex informe que le sobriquet des habitants est « les fous », en raison du nombre de châtaignes et aussi les Mexanais. Le village compte deux châteaux ainsi que l'église Marie-Madeleine ornée de très belles fresques. Mex dispose d'un plan de quartier, d'une zone de villas et l'entreprise Bopst y est installée. Il est encore à relever que l'affluence du trafic oblige la municipalité à de fortes dépenses pour lutter contre le bruit et que le Conseil général est suivi assidument par les habitants. Proche des centres mais à la campagne, Mex est une commune où il fait bon vivre !

Calendrier 2012 :

12 octobre : **Aubonne** : sortie détente
29 novembre : **Mont-sur-Rolle** : Assemblée générale

La séance est levée à 21h20.
Pour le PV : Romaine Débieux